

REGLEMENT D'ADMISSION	CONTRAT DE RESERVATION DU CHIEN
1-Le chien doit être identifié par puce électronique ou tatouage, vacciné CHPL et traité contre les parasites <i>internes</i> et <i>externes</i> (vers et puces, tiques). Pensez à le faire au moins 8 jours avant la venue en pension. 2-Tout problème de santé ou de comportement doit être signalé (abolement, fugue, maladie ...). 3- Santé La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, mais s'engage à en avertir le propriétaire ou la personne à contacter dans les meilleurs délais. La pension n'est jamais responsable (sauf faute grave reconnue imputable) de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à la pension, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal. Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire ci-contre désigné, donne son accord pour que la pension prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire. En cas de décès du chien, sur accord du propriétaire, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée, ceci aux frais du propriétaire. 4- Prestations Le chien est nourri avec les croquettes apportées par son propriétaire. S'il venait à manquer de nourriture durant le séjour, un supplément de 2€/jour serait facturé. Le chien sera nourri avec de l'aliment Proplan. Le chien est logé dans un box couvert et chauffé selon les conditions climatiques. Le chien profite au minimum de trois sorties quotidiennes. Les médicaments et soins médicaux sont réalisés sans suppléments (les soins sont réalisés si le chien est coopérant). 5- Réservation Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation et sera effective qu'après réception du contrat par mail lydie.pension@gmail.com 30% d'arrhes seront demandés pour les séjours de plus de 5 jours. Cette somme restera acquise à la pension en cas d'annulation du séjour sauf décès du chien. <u>Le jour d'entrée est facturé. Le jour de sortie est facturé sauf si la sortie se fait entre 9h et 9h30. Le dimanche est facturé.</u> Horaire de la pension : Du lundi au vendredi 9h à 20h Samedi 9h à 12h Dimanche et férié (en accord avec la pension) <u>Toute journée réservée est due, celle en sus également.</u> J'autorise la pension à prendre des photos de mon chien pour la promotion de son activité. OUI NON « Lu et approuvé pour accord » Signature :	PROPRIETAIRE Nom, Prénom : Adresse : Téléphone portable : Mail : Personne à contacter en cas d'absence M, Me TEL : ANIMAL Nom : sexe : mâle femelle Race : stérilisé : oui non Né le : Insert n° : Vermifugé le : poids : Vaccins faits le : Problème de santé ou comportement : oui non Traitement en cours : oui non (Fournir l'ordonnance ainsi que le traitement) SEJOUR A LA PENSION Arrivée le :/...../202... à heures Départ le :/...../202... à heures Soit Jours à <u>18 €/j</u> =€ <u>Remise applicable :</u> - 10% (séjour > à 30 jours ou garde multiple même famille) = - € Frais supplémentaires : Chauffage (suivant condition météo) : 2€ x Jours = € Chienne en chaleur : 3€ x Jours = € Croquettes : 2€ x Jours = € Toilettage, tarif suivant prestation : oui non Total = € Arrhes versées à la réservation 30% : oui non € Solde à régler :€ Pension : Propriétaire :

